

Erythrée - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



- | | |
|--|---|
| ■ Formellement déconseillé | ■ Vigilance renforcée |
| ■ Déconseillé sauf raison impérative | ■ Vigilance normale |

Dernière actualisation le 05/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'accès à toute zone extérieure à la capitale Asmara est soumis à l'autorisation préalable des autorités érythréennes sous forme de permis de voyage (Travel Permits) à demander auprès du ministère du Tourisme. Ils sont en général délivrés sous 24h. Certaines zones peuvent devenir interdites sans préavis.

Zones formellement déconseillées (en rouge sur la carte)

Compte tenu de la présence récurrente de groupes armés dans le désert des Danakils, il est formellement déconseillé de se rendre dans cette région.

Les zones frontalières avec l'Éthiopie et le Soudan peuvent également présenter des dangers en raison de la présence de groupes armés et de mines. Les autorisations de déplacement dans ces régions sont très rarement accordées.

Zone déconseillée sauf raison impérative (en orange sur la carte)

Les déplacements en dehors de la capitale sont déconseillés sauf raison impérative. Il n'existe pas de possibilité d'assistance et de secours rapide en dehors de la capitale. S'éloigner des routes principales est risqué en raison de la possible présence de mines.

Zones de vigilance renforcée (en jaune sur la carte)

Les villes d'Asmara et de Massaoua se trouvent en zone de vigilance renforcée.

Les manifestations dans les grands centres urbains sont rares mais peuvent être violemment réprimées par les forces de sécurité. Il est conseillé de se tenir à distance de tout rassemblement ou mouvement de foule.

L'ambassade de France en Erythrée dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise. Les Français qui se rendent dans le pays sont invités à s'assurer qu'ils disposent de contrats d'assurance adaptés à la situation du pays ainsi que des moyens financiers nécessaires pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation.

Les personnels des missions diplomatiques sont soumis à un régime d'autorisation préalable de voyage pour se déplacer en dehors de la capitale. Il n'est donc pas possible à l'ambassade d'offrir une assistance consulaire rapide aux concitoyens qui se trouveraient en difficulté en dehors de la capitale.

En cas d'arrestation, les autorités érythréennes ne signalent pas la détention d'un ressortissant étranger à son ambassade d'origine. L'exercice de la protection consulaire et les possibilités pour l'ambassade de rendre visite à un détenu restent très limités et compliqués.

L'ambassade n'est pas en mesure de délivrer des titres d'identité et de voyage. En cas de perte ou de vol de passeport, l'ambassade pourra seulement émettre un laissez-passer. Ce titre d'urgence permet uniquement de se rendre en France, où ce titre perdu ou volé pourra être renouvelé. La section consulaire de l'ambassade de France à Djibouti est seule compétente pour toutes les autres démarches administratives concernant les Français résidents ou de passage en Erythrée.

En cas d'urgence pendant les heures de bureau, l'ambassade de France à Asmara peut être jointe au : +291 1 18 28 75.

En cas d'urgence en dehors de ces horaires, l'ambassade de France à Asmara pourra être jointe au : +291 7 893 681 ou au +291 7 869 908.

En cas d'incident grave dans le pays pendant votre séjour, pensez à rassurer vos proches.

Risques encourus et recommandations associées

Piraterie maritime

La navigation en Mer Rouge et vers l'Océan Indien en général demeure dangereuse. Les actes de piraterie le long des côtes de la Somalie sont susceptibles d'affecter les bateaux ayant besoin de faire escale dans la région. De plus, compte tenu des menaces visant les bâtiments civils qui passent par le détroit de Bab-el-Mandeb et d'activités militaires en Mer Rouge et dans le nord du Golfe d'Aden, il est recommandé aux navigateurs de plaisance de reporter leurs déplacements dans cette zone.

En cas de présence dans cette zone, il est recommandé de se signaler le plus tôt possible :

- Au MSCHOA (Maritime Security Centre - Horn of Africa, contrôle naval volontaire mis en place dans le cadre de l'opération Atalante) : tél. +44 1923958547 et +44 19239588700, fax +44 1923958520, courriel : postmaster@mschoa.org) ;

- Auprès de la cellule de permanence de l'Autorité française dans cette zone maritime : État-major ALINDIEN COMFOR EAU : par téléphone +971 74 265 21 265 ou par courriel à alindien-comfor-eau-mica-io.contact.fct@intradef.gouv.fr ou alindien-marsec.operateur.fct@def.gouv.fr.

Pour plus d'informations, voir la fiche réflexe Piraterie maritime sur ce site.

Délinquance

La délinquance (vols, brigandage) est limitée aux villes.

Risque sismique

L'Érythrée est située sur le rift africain, une zone sujette aux tremblements de terre. Les alertes sont cependant rares.

Pluies, inondations et glissements de terrains

Lors des périodes de pluie, les risques d'inondations, de fortes crues des oueds et de glissements de terrain sont importants, notamment dans les basses terres occidentales (janvier - février et juin - août) et sur les hautes terres (mai-août).

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé :

- de ne pas circuler en dehors des routes principales en raison de la possible présence de mines ;
- d'éviter d'exhiber tout article de valeur ou de nature à attirer la convoitise. Les sacs à main sont à proscrire sur les marchés. Il faut éviter d'y mettre des objets précieux (grosse somme d'argent, bijoux, téléphone...) et tous ses documents ;
- de ne pas circuler sur les routes de nuit ;
- de se plier à tout contrôle routier ou de police.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Mesures liées à la Covid 19

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Visas

L'entrée des Français en Érythrée est soumise à l'obtention d'un visa qui doit être demandé auprès de l'ambassade d'Érythrée à Paris. Sauf exception et accord préalable des autorités, aucun visa n'est délivré à l'aéroport d'Asmara.

Il existe quatre types de visa : tourisme, affaires, officiel et diplomatique. Il importe de bien choisir le type de visa en fonction de l'objectif du voyage, le régime des autorisations de déplacement dans le pays étant lié à la nature du visa. Le délai de délivrance du visa est d'environ deux à trois semaines.

Un « Travel Permit » est obligatoire pour sortir à plus de 20 km de la capitale ou du lieu de résidence.

Pour de plus amples informations, contacter l'ambassade d'Érythrée à Paris.

Après avoir été brièvement ouverte entre le 11 septembre et le 26 décembre 2018, la frontière terrestre avec l'Éthiopie est de nouveau fermée. La frontière avec Djibouti demeure fermée et aucune liaison aérienne n'existe entre les deux pays. De même, la frontière avec le Soudan est fermée, sauf autorisation exceptionnelle.

Il est interdit de quitter le territoire avec plus de 500 nakfas sous peine de se voir refuser l'embarquement à l'aéroport.

Règlementation douanière

Déclaration des appareils électroniques et de devises étrangères

Tous les appareils électroniques dont les voyageurs sont en possession doivent être déclarés à leur arrivée à Asmara. Ils doivent également remplir une déclaration de possession de devises étrangères si le montant est supérieur à 10 000 dollars américains (USD) ou l'équivalent en devises étrangères. Ces règles sont très strictement appliquées. Tout manquement peut être sanctionné par des confiscations assorties d'amendes et par le report du départ.

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les

étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Les médicaments importés dans le pays se limitent à la liste de base de l'OMS. Les personnes atteintes de maladies chroniques doivent se munir d'une provision suffisante pour la durée de leur séjour.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : recommandées, dont celle contre la fièvre jaune, notamment pour un séjour dans les régions de Maekel, Debub, Gash-Barka, Anseba, Semien-Keih-Bahri (à pratiquer avant le départ dans un centre agréé) ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Les moustiques transmettant le paludisme (et la dengue) sont présents de manière endémique dans les zones au-dessous de 1500 mètres et sur la côte de la Mer Rouge (Massaoua incluse).

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés

ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

La plus grande prudence est conseillée en cas de déplacement dans le sud-ouest de l'Érythrée ; il convient d'éviter de s'y rendre avec de jeunes enfants. Dès suspicion, il convient de consulter un médecin en urgence pour la mise en route d'une antibiothérapie en urgence.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en

particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

Les quatre grands axes routiers du pays (Asmara – Massaoua ; Asmara – Keren – Aqordat – Barentou – Tessenev ; Asmara – Mendefera – Adi Kwala ; Asmara – Deqemhare – Adi Qeyeh) sont asphaltés. Il s'agit de routes à deux voies de réalisation ancienne. Bien qu'assez bien entretenues, leurs chaussées se dégradent régulièrement et la présence de nombreux nids-de-poule impose la plus grande prudence. Il est tout à fait déconseillé de rouler de nuit.

Le réseau routier urbain est en assez bon état. La circulation est fluide mais très lente. À Asmara, les piétons et les bicyclettes, extrêmement nombreuses, représentent un vrai danger dès la tombée de la nuit, les rues étant peu éclairées et les cyclistes roulant presque tous sans phare et sans aucune signalisation fluorescente.

Transport aérien

L'Érythrée est desservie par les compagnies Egyptair (depuis Le Caire), Turkish Airlines (depuis Istanbul), Fly Dubaï (depuis Dubaï) et Ethiopian Airlines.

L'attention est attirée sur la liste des compagnies aériennes interdites dans l'Union Européenne (en anglais), dans laquelle figurent certaines compagnies aériennes du pays.

Législation locale

Alcool

Les boissons alcoolisées sont autorisées.

Stupéfiants

Le trafic et la possession de stupéfiants sont sévèrement réprimés.

Usage des appareils photographiques

Il est strictement interdit de photographier les bâtiments officiels et les installations militaires. Il est nécessaire d'obtenir un permis pour photographier le site du dépôt du matériel militaire à Asmara qui a servi pendant la guerre contre l'Éthiopie. Le permis doit être demandé au ministère du Tourisme.

Us et coutumes

La tenue vestimentaire doit être adaptée aux coutumes du pays et particulièrement dans les régions à majorité musulmane.

Bien que les sanctions encourues ne soient pas clairement connues, l'homosexualité est illégale en Érythrée.

Divers

Monnaie

La monnaie en Érythrée est le Nakfa. Elle n'est pas convertible à l'étranger. Il est possible de changer des devises en Nakfas dans les bureaux de change « Himbol » dans le centre-ville ou à l'aéroport au moment de votre arrivée à Asmara (bureaux de change officiels).

Il n'existe pas de distributeurs de billets en Érythrée et tout se paye en liquide. Certains hôtels d'Asmara (très peu) acceptent, voire réclament les paiements en US Dollars. Il n'est pas autorisé de régler des achats en magasin en devises étrangères. Il convient de demander un reçu pour chaque achat réalisé en Érythrée (lorsque ceci est possible).

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques .

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Il convient d'être invité par un résident en Érythrée (érythréen ou étranger) pour pouvoir solliciter un visa. La procédure est donc initiée à Asmara par l'invitant.

Les ambassades et consulats d'Érythrée délivrent très rarement des visas « affaires ». Les entreprises qui sollicitent un visa pour un de leurs agents obtiennent, dans l'immense majorité des cas, un visa tourisme d'un mois, une seule entrée, renouvelable une fois sur place.

Les visas « presse » constituent un cas à part. Ils sont sollicités directement auprès des ambassades et consulats qui informent Asmara et font des recommandations.

Quelques agences de voyage érythréennes sont habilitées à faire office d'invitants et à présenter des dossiers pour des voyageurs.

Les acteurs économiques français qui souhaitent se rendre en Érythrée doivent contacter l'ambassade de France qui agira comme invitante et qui initiera pour eux à Asmara la procédure de demande de visa.

Réseaux de communication

Les réseaux de communication sont très limités.

Il est impossible d'envoyer ou de recevoir des SMS vers/depuis l'extérieur et il n'existe aucun réseau de 3G ou de 4G.

Pour une personne non-résidente en Érythrée, il est par ailleurs impossible de se procurer de carte SIM.

Le réseau internet est très limité et contrôlé. Il existe des cyber-cafés à Asmara dans lesquels n'est disponible qu'un débit lent.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Érythrée.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises.

L'Érythrée relève du Service Économique de Nairobi :

Bureau de Nairobi – Kenya

Adresse physique : Ambank House 14th floor, University Way, Nairobi

Adresse postale : PO Box 30 374 - 00100 Nairobi

Tél. : +254 20 22 93 000

Courriel

Site internet

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

L'Érythrée relève de l'agence d'Addis-Abeba :

Agence d'Addis-Abeba

Bureau de l'AFD

Rue Guinée Conakry, Immeuble ENAT

P.O. BOX 16978 - Addis-Abeba - Éthiopie

Tel : +251 11 5 15 47 14 / +251 11 5 52 65 64

Télécopie : +251 11 5 50 28 98

Courriel

Site internet

BAD

L'Érythrée est membre de la Banque africaine de développement (BAD), dont le site internet est consultable à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr>.

La page de l'Érythrée est consultable à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/eritrea>.

FMI

Site internet : l'Érythrée et le FMI.

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Numéros utiles

- Chambre de commerce de l'Érythrée : Den den street
Tél. : +291 1 12 15 89 / Fax : +291 1 12 01 38
- Office de l'immigration érythréen : Den den street
Tél. : +291 1 20 00 33
- Ministère du Tourisme érythréen : PO box 1844
Tél. : +291 1 12 00 73 et +291 1 12 69 97 / Fax : +291 1 12 69 49.

Compagnies aériennes, aéroport d'Asmara

- Tél. Egyptair : (00 291) (1) 127 034 (agence) et (00 291) (1) 127 510 (aéroport)
- Tél. Turkish Airlines : (00 291) (1) 184 949 (agence) et (00 291) (1) 154 703 (aéroport)
- Tél. Fly Dubai : (00 291) (1) 112 863 (ou 862) (ou 861) (pour l'agence) et (00 291) (1) 181 822 et (00 291) (1) 182 899 (pour l'aéroport)
- Tél. Ethiopian Airlines : (00291) (1) 113 991 (agence) et (00291) 7 11 22 89 (aéroport)

Alliance française d'Asmara

Adresse : 174, Ararb Street, Asmara.

Tél. : +291 (1) 122 037

Annuaire des représentations érythréennes France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Erythrée

Publié le : 03 juin 2025

Coordonnées

Warsay street, Saba Building, 8ème étage

Asmara

Érythrée

15.338309132241, 38.935981654036

+33 3 59 39 70 03

Liens utiles

[Ambassade de France en Erythrée](#)

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=djibouti>

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet